



Délai pour savoir si chèque encaissé sans incident

Par **tarabiscotte**, le **22/01/2015** à **09:56**

bonjour,rnrnAyant déposé sur mon compte bancaire un chèque d'un montant élevé, je voudrai savoir si ,une fois dépassée la date de valeur, son montant est réellement à ma disposition , c'est-à-dire que l'emetteur du chèque avait son compte approvisionné en conséquence, et qu'aucun incident (chèque rejeté ou impayé) ne peut survenir par la suite.

Par **Lag0**, le **22/01/2015** à **10:32**

Bonjour,rnEn cas de problème, le montant du chèque peut être repris sur votre compte jusqu'à environ 3 semaines après la dépose. Il faut donc faire attention avant de récupérer l'argent...

Par **tarabiscotte**, le **22/01/2015** à **10:52**

Dans le cas d'une vente de véhicule, est-ce que je dois attendre 3 semaines avant de pouvoir racheter un autre véhicule uniquement grace à cet argent ?rnComment se fait-il que ma banque ne sache pas, une fois la date de valeur dépassée si l'emetteur du chèque avait bien son compte approvisionné ?

Par **Tisuisse**, le **22/01/2015** à **11:38**

Bonjour,rnrnEn consultant vos comptes en ligne, vous devriez voir apparaître le montant que vous avez déposé. S'il n'y a rien c'est qu'il y a eu un problème de compte de l'émetteur di chèque, compte insuffisamment approvisionné. Voyez votre banque.

Par **moisse**, le **22/01/2015** à **11:42**

Bonjour,rn[citation]Comment se fait-il que ma banque ne sache pas, une fois la date de valeur dépassée si l'emetteur du chèque avait bien son compte approvisionné [/citation]rnEn fait ce n'est pas la provision qui pose en général problème.rnSi le chèque est volé ou faux, le titulaire du compte s'en apercevra à la réception d'un prochain relevé, soit de une à quatre semaines après.rnIdem si le titulaire du compte fait une opposition, même irrégulière.

Par **Lag0**, le **22/01/2015** à **12:55**

[citation]En consultant vos comptes en ligne, vous devriez voir apparaître le montant que vous avez déposé. S'il n'y a rien c'est qu'il y a eu un problème de compte de l'émetteur di chèque, compte insuffisamment approvisionné.[/citation]rnAttention, comme je le disais plus haut, la somme peut très bien être visible sur le compte mais retirée plusieurs semaines après. C'est le cas par exemple d'un chèque déclaré volé à posteriori comme le fait remarquer moisse.

Par **fabsiap**, le **22/01/2015** à **22:07**

Bonjour, rnje me suis fait volé mon chéquier il y a quelques années et j'avais immédiatement prévenu ma banque , bien m'en a prit car 15 jours plus tard une tierce personne a émit une des formules restantes et la banque m'a appelé immédiatement . J'ai donc bien entendu dit que non ce n'était pas moi et ils ont fait le nécessaire pour poursuivre l'individu . Le chèque sans provision peut être crédité sur votre compte et en effet retiré faute de cette même provision . Votre banquier doit le savoir (le délai)c'est pourquoi il vaut mieux un "chèque de banque" et encore... ou un virement bancaire . Chez nous dans le sud même de grandes marques de fast food refusent les chèques....

Par **moisse**, le **23/01/2015** à **10:55**

Bonjour,rn[citation]c'est pourquoi il vaut mieux un "chèque de banque" et encore[/citation]rnUn chèque de banque mais jamais le W.E.rnEn effet en semaine vous pouvez contrôler la réalité du chèque auprès de l'établissement titulaire du compte, en ayant soin de rechercher vous même le numéro de téléphone plutôt que de vous fier à celui indiqué sur le chèque.rnEn effet les faux chèques de banque sont à la mode.